

Metz, le 7 février 2020

COMMUNIQUE

Mont Saint-Quentin : extension de la chasse sur les parcelles de Metz Métropole

Metz Métropole tient à informer ses habitants que dès ce soir l'ouverture de la chasse est prévue sur le site fortifié du mont Saint-Quentin.

Voici quelques règles et consignes de sécurité importantes à respecter :

- La chasse à l'affût et à l'archer ne pourra avoir lieu qu'à partir d'un poste élevé (maximum 10 fusils autorisés) ;
- Interdiction de chasser les samedis, dimanches et jours fériés de 8h à 19h et de 9h à 16h du 01/10 au 31/03 ;
- Interdiction de pratiquer la chasse le jour où a lieu un événement culturel, sportif, touristique, militaire ou populaire, sur le territoire couvert par le bail de chasse.

Metz Métropole a mis en place toutes les mesures nécessaires pour renforcer la sécurité du site en période de chasse, et pour faciliter la cohabitation entre ses différents usages.

www.metzmetropole.fr

www.facebook.com/MetzMetropole - www.twitter.com/MetzMetropole

www.instagram.com/metzmetropole

Contact Presse : Céline VINCENT - 03 87 39 39 14 - 06 20 90 99 80 - cvincent@metzmetropole.fr